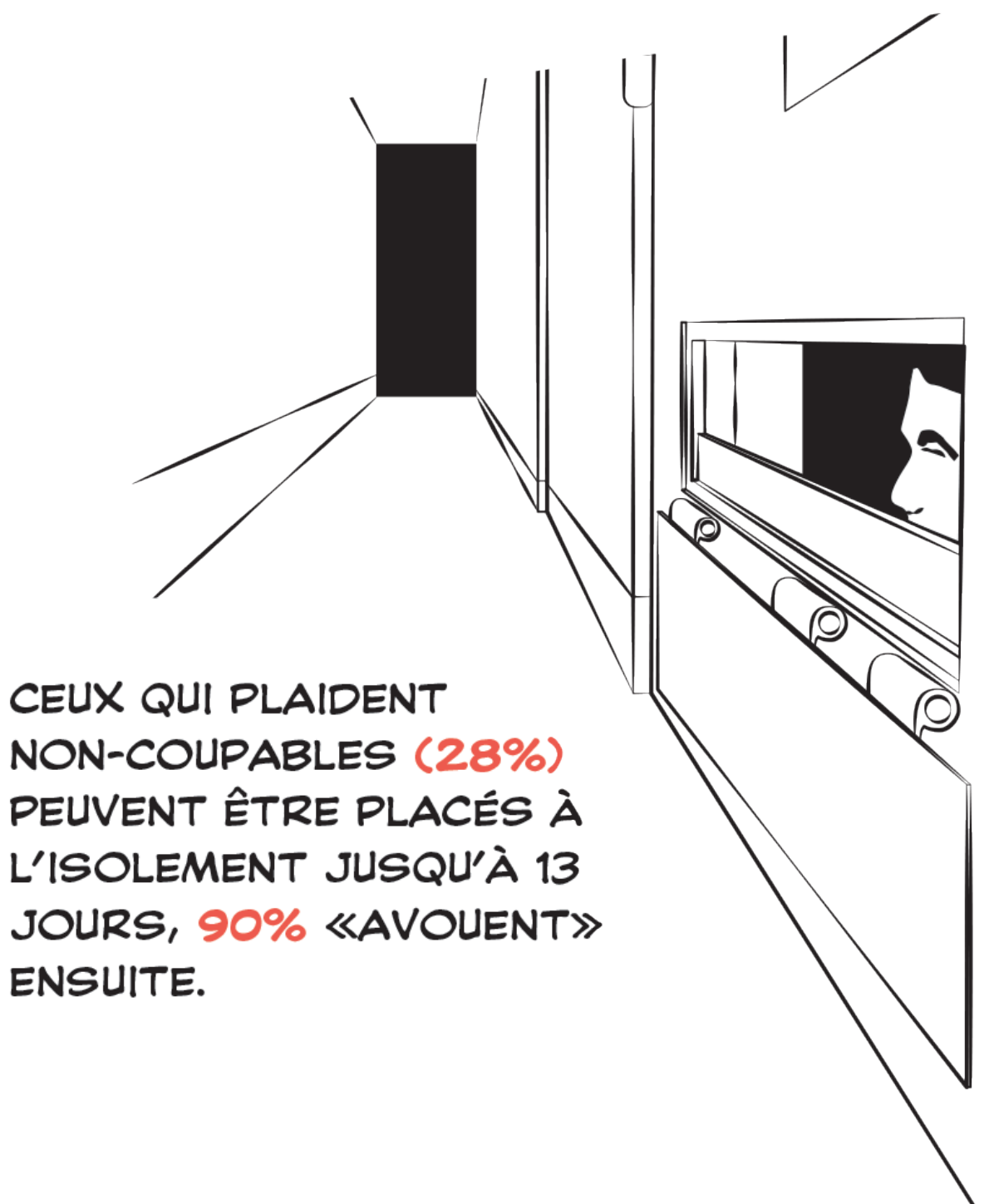


UNE JEUNESSE PALESTINIENNE
TUÉE, BRISÉE,
EMPRISONNÉE 2/2

4 DES INTERROGATOIRES
DE MINEURS AVEC UNE VIOLENCE CONSTANTE OÙ TOUT EST FAIT POUR OBTENIR
DES AVEUX, SOUTIRER DES INFORMATIONS, RECRUTER DES INFORMATEURS

- Pour cela tous les moyens sont bons :
- périodes longues de détention (jusque 40 jours voir plus) et interrogatoires répétés
 - mauvais traitements constants (insultes, menaces, coups) voire torture
 - pour les 28% de mineurs qui plaident non coupable, l'utilisation de l'isolement cellulaire (durée moyenne de 12 jours) permet des aveux dans 90% des cas.

« ...Ils (les interrogateurs) ont dit que j'étais accusé d'avoir poignardé quelqu'un. J'ai nié cela et ils ont commencé à m'insulter. L'un d'entre eux m'a traité de menteur et a dit que si je n'avouais pas il les laisserait me démolir et que je serais placé en cellule d'isolement. Il a menacé d'arrêter ma famille au complet. Je suis arrivé là à peu près à 16 heures 30, et ai été interrogé jusqu'à presque une heure du matin... »

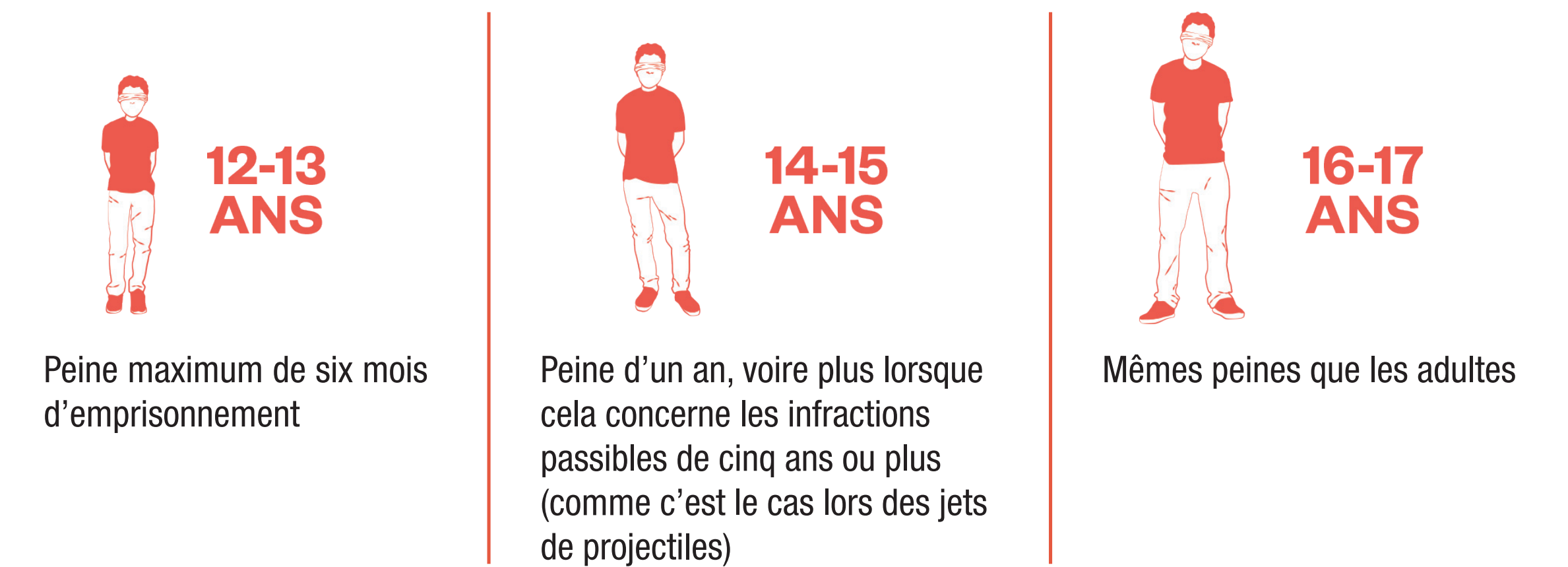


CEUX QUI PLAIDENT NON-COUPABLES (28%) PEUVENT ÊTRE PLACÉS À L'ISOLEMENT JUSQU'À 13 JOURS, 90% «AVOUENT» ENSUITE.

« Les trois autres interrogateurs hurlaient et tapaient sur la table ensemble. Ils me criaient : « avoue, avoue ». Ils m'insultaient, ils hurlaient et faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour me faire peur. Mes mains me faisaient mal à cause des menottes et parfois elles étaient engourdis. Les liens me rentraient dans les jambes parce qu'ils étaient en place depuis trop longtemps. Ensuite, ils m'ont conduit dans une cellule d'isolement et j'ai dormi jusqu'au matin. Il y avait un vieux matelas, un évier et de petites toilettes dans la cellule. La cellule faisait à peu près deux mètres de long sur un mètre de large. J'y ai passé 14 jours seul. »

M.A. 16 ans et 4 mois (B'Tselem et Hamoked)

5 UNE JUSTICE MILITAIRE
ISRAËLIENNE INÉQUITABLE



Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies relève que le jugement de civils par des tribunaux militaires ou d'exception peut soulever de graves problèmes concernant le caractère équitable, impartial et indépendant de l'administration de la justice... et doit être exceptionnel et justifié (CDH observation générale n°32 article 14 para. 22, 2007).

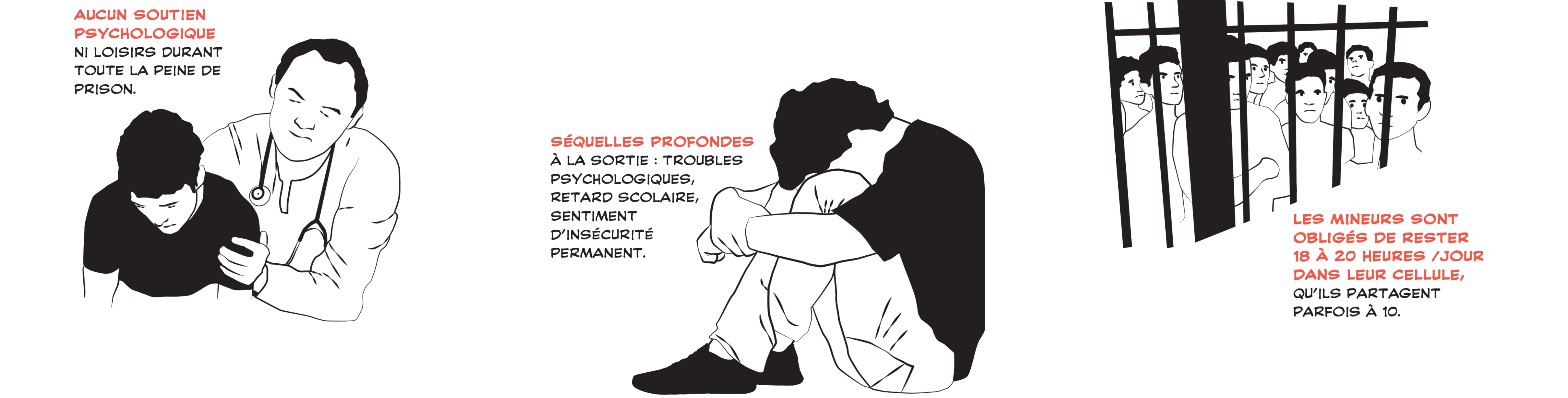
- Or pour les palestiniens la justice militaire israélienne est la règle.
- Pas de libération sous caution pour 86% des mineurs
 - 99% des enfants palestiniens plaident coupables
 - Tous les enfants mis en accusation sont condamnés et le plus souvent la condamnation est le résultat d'un accord négocié (peine et amende) entre le procureur militaire et l'accusé qui plaide coupable ; ce qui évite tout procès ; c'est une confession sous contrainte et le seul moyen de sortir du système de détention
 - ¾ des mineurs ont une peine d'emprisonnement
 - La plupart des enfants condamnés le sont pour des jets de pierres ou de cocktails Molotov
 - Les peines sont lourdes et varient selon l'âge.

6 EMPRISONNEMENTS
DE MINEURS

Environ 50% des enfants palestiniens sont détenus dans des prisons en Israël, en violation de l'article 76 de la IV^{ème} Convention de Genève, sans possibilité de voir leur famille. Les conditions de détention sont très difficiles avec peu d'enseignement.

« Aucun prisonnier ne ressort indemne d'une détention. Les personnalités et les attitudes changent pendant la détention à cause de traitements déshumanisants et de tortures infligés par les soldats israéliens. Ils visent à nous atteindre mentalement, physiquement ou psychologiquement pour essayer de nous déstabiliser »

Zahid, arrêté pour la première fois à 15 ans, Beit Umar



7 CE QUE DIT LE DROIT INTERNATIONAL

De nombreux textes de droit international sont enfreints. La convention internationale des droits de l'enfant établit que l'intérêt de l'enfant doit primer et que la détention doit se faire en dernier ressort. Elle interdit la détention administrative et les mauvais traitements.

- Comme la Cisjordanie est sous occupation militaire, que les lois palestiniennes ont été suspendues et remplacées par des ordonnances militaires, ce sont les dispositions de ces dernières qui s'imposent ; **cependant la convention internationale des droits des enfants ratifiée par Israël est claire et doit être respectée :**
- La détention ne doit être utilisée qu'en dernier recours et uniquement pour la durée appropriée la plus courte ; la présentation au juge doit se faire dans les 24h
- Les enfants ne doivent être arrêtés pendant la journée ;
- Les enfants ne doivent pas avoir les yeux bandés ni être soumis à une contrainte douloureuse ;



© Hidar AP - Hidar Bader

- Les enfants ne doivent pas être soumis à des violences physiques ou psychologiques ;
- Les enfants doivent avoir accès à une assistance juridique et aux parents avant et pendant les interrogatoires ; ils bénéficient du droit d'innocence, du droit d'être entendu, du droit de faire appel.
- Les enfants ont le droit de se faire assister par un interprète.
- Les enfants doivent être correctement informés de leur droit au silence.
- Les enfants ne doivent pas être obligés de témoigner contre eux-mêmes ou d'avouer leur culpabilité
- Toutes les interrogations doivent être filmées et enregistrées
- Toute déclaration faite à la suite de tortures ou de mauvais traitements doit être exclue comme preuve dans toute procédure ;
- La pratique du recours à l'isolement en cellule est interdite
- Toutes les allégations crédibles de torture et de mauvais traitements doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et impartiale, et les auteurs doivent être rapidement traduits en justice ;
- Les enfants ont droit à un procès équitable et juste, une condamnation proportionnée aux circonstances mais aussi à l'âge et à ses besoins comme enfant.
- Les enfants ne doivent pas être transférés hors de leur pays en violation de l'article 14 de la IV Convention de Genève.
- Durant leur détention les enfants ont droit à rester en communication avec leur famille (visites, téléphone), à l'éducation et à une prise en charge médicale et psychologique.

Références bibliographiques en tiré à part, sur demande